



Extrait de la Réunion du Bureau
du 24 février 2026 à 16 heures

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20260224-B-2026-02-24-1-DE
Date de télétransmission : 20/03/2026
Date de réception préfecture : 20/03/2026

Étaient présents : Marcello ROTOLO, Angélique MULLER, Francis KLEITZ, Guy HABECKER, Maud HART, André SCHLEGEL, Roland MARTIN, Jean-Luc GALLIATH, Éric GILBERT, Jean-François BERTHEAUX, Sébastien RITTY

Point 1. CESSION DES TABLETTES NUMÉRIQUES AUX ÉLUS (AB)

Les Conseillers communautaires titulaires et suppléants disposent, depuis le début de leur mandat, de tablettes numériques visant notamment à leur permettre de prendre connaissance des documents institutionnels envoyés par voie dématérialisée.

Ces équipements étant à présent obsolètes, il est prévu d'équiper les Élus de la prochaine mandature de nouvelles tablettes.

Sur cette base, il est proposé :

- d'inviter les Élus à restituer leur tablette actuelle en fin de mandature
- à défaut, celle-ci leur sera cédée d'office sur la base d'un prix établi à 15 euros (coût minimum pour l'établissement d'un titre de recette)

Il est rappelé que le Bureau, conformément à une délibération du 16 juillet 2020, dispose d'une délégation afin de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers pour un montant n'excédant pas 4 600 euros.

La présente décision sera télétransmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet.

Le Bureau décide de valider la proposition précitée.

Les tablettes, purgées des données, seront données au Chalet.

Signé et publié sur le site Internet de la CCRG le 20 mars 2026

Le Président de la CCRG, Marcello Rotolo